



Fiche groupe

30 000

Vers des systèmes agroécologiques
à bas niveau de phytos



GROUPE 30 000 VITICULTURE PERI-URBAINE

Réduire les traitements et leurs impacts pour améliorer le vivre ensemble



OBJECTIFS ET PROJET COLLECTIF DU GROUPE

En 2022, dans un contexte de cohabitation de plus en plus délicat entre viticulteurs et riverains, 16 exploitations viticoles concernées par cette problématique et localisées sur différentes appellations de la Gironde ont constitué un Groupe 30 000.

Les objectifs initialement fixés pour ce groupe pendant 3 ans étaient la réduction des traitements phytosanitaires et de leurs impacts ainsi qu'une meilleure communication avec riverains et acteurs du territoire pour améliorer le vivre ensemble. S'est greffé en cours de projet l'objectif du maintien d'une production viticole rentable dans des zones proches d'habitations dans un contexte réglementaire en perpétuel durcissement.



AXES DE TRAVAIL ET LEVIERS MIS EN OEUVRE

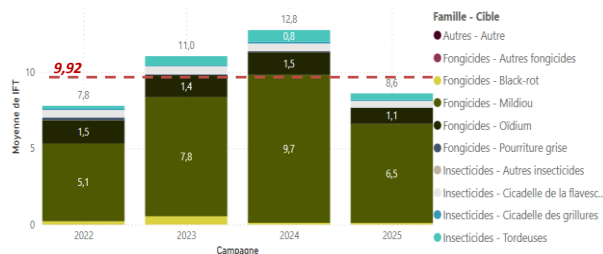
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires via les OAD et l'agroécologie.
- Favoriser le remplacement des produits « conventionnels » par des produits de « biocontrôle ».
- Limiter les impacts et nuisances des traitements (qualité de pulvérisation, pulvérisation confinée, limitation de la dérive, plantation de haies).
- Valoriser les pratiques vertueuses et communiquer sur ces pratiques vers les riverains et les acteurs du territoire (élus, administrations, établissements scolaires).

INDICATEURS SUIVIS

IFT moyen hors herbicides hors biocontrôle du groupe

- IFT départ 2022 : 7,8
- IFT objectif : 9,92 (60 % IFT régional de référence – 16,53)
- IFT arrivée 2025 : 8,6
- NB : 2023 et 2024 années à forte pression mildiou

Historique des IFT par cible (HH et hors biocontrôle)



PERSPECTIVES

En 3 ans de travaux, les membres ont pu optimiser leurs IFT, augmenter leur recours aux biocontrôles, leurs taux de couverture des sols, leurs linéaires de haies, et réduire leur dérive de pulvérisation et leur consommation d'herbicides. Ils ont également professionnalisé leur communication avec les riverains. Malheureusement, l'attribution d'une DSPPR incompressible de 10 m à tous les produits phytosanitaires sans distinction, l'absence de reconnaissance des pulvérisateurs confinés ou des haies comme moyens de réduction de cette DSPPR, oblige les viticulteurs à s'orienter vers l'arrachage des parcelles concernées. Les travaux du groupe s'achèvent donc au terme des 3 ans.

Nombre d'exploitations : 16

SAU (facultatif) : 967 ha dont 742 de vignes

Productions principales : Viticulture

Forces du groupe : Diversité (localisation, taille d'exploitation, moyens) et implication. Cela a permis des échanges nombreux et riches et des progrès. Tous les membres sont localisés en zone périurbaine (3 à 100 riverains par exploitation).

Structure porteuse : PHLOEME

Animateur contact : Aurélie ALBERT
06 03 01 13 03
aalbert@phloeme-conseil.com

Date de reconnaissance : 20/07/2022

Partenariats locaux :

- Arbres et Paysages 33
- Loïc Pasdois Conseils